



Conseil communal
Vully-les-Lacs

Séance du Conseil communal du mardi 30 avril 2019

à 19h30, à la salle de paroisse de Cotterd

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2018.
4. Election d'un/e secrétaire du Conseil communal
5. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2018 (sans les comptes)
6. Demande de crédit de CHF 60'000.00 pour l'achat d'un tracteur pour les travaux de voirie, préavis municipal no 2019/01
7. Demande de crédit de CHF 63'000.00 pour le remplacement de la benne compacteuse de Villars-le-Grand, préavis municipal no 2019/02.
8. Demande de crédit de CHF 116'000.00 pour l'installation d'un nouvel éclairage public au chemin des Vignes à Cotterd et au chemin de Bellevaux à Chabrey, préavis municipal no 2019/03.
9. Communications municipales.
10. Communications du bureau.
11. Divers, propositions individuelles

M. Alain Bally, président du conseil communal de Vully-les-Lacs, ouvre la séance à 19h30. Il salue la présence de la Municipalité et souhaite au nom du Conseil un prompt rétablissement à MM. Albert Gavillet et François Haenni qui sont absents pour cause de maladie. M. Blaise Clerc donnera des explications plus tard à ce sujet.

M. Alain Bally salue les représentants de la presse de M. Pierre Köstinger, journaliste du journal « La Broye » et M. Sébastien Galliker, du journal « 24 heures »

M. Alain Bally rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. Appel.

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mme Joëlle Roch, MM. Christian Kolly et Pascal Lambert et celle non excusée de M. Henri-Daniel Kolb.

En cas de vote, la majorité est à 24 voix.

2. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

M. Alain Bally rappelle que l'ordre du jour est relativement long, mais demande que, malgré ce fait, les débats restent courtois. M. Bally propose que les commissions décident de choisir de lire l'entier de leur rapport ou uniquement la conclusion, si elles le souhaitent. Toutefois, dans ce deuxième cas, les conseillers peuvent demander la lecture du rapport entier. M. Bally rappelle que tous les rapports ont été adressés aux conseillers par courriel avant le conseil.

3. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2018.

Le procès-verbal du 4 décembre 2018 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

4. Election d'un/e secrétaire du Conseil communal.

M. Alain Bally a reçu une candidature et une demande de renseignements par rapport à une seconde candidature qui ne s'est finalement pas concrétisée.

M. Alain Bally propose de présenter la candidature reçue, puis de passer la parole à l'assemblée qui pourra proposer une autre candidature.

La candidature reçue est celle de Mme Elisabeth Christinat, habitante de Chabrey. M. Alain Bally a reçu une lettre de motivation et un curriculum vitae. En résumé, Mme Christinat a suivi une formation d'employée de commerce, a été secrétaire de la Municipalité de Chabrey, a été secrétaire remplaçante du Conseil général de Chabrey, a été présidente du Conseil général de Chabrey. M. Alain Bally qu'il s'agit d'une bonne candidature. Mme Christinat aurait dû être présente dans le public, mais elle est absente pour raisons de santé.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, il est décidé de passer au vote.

Vote :

Les conseillers élisent à main levée et à l'unanimité Mme Elisabeth Christinat secrétaire du Conseil communal de Vully-les-Lacs.

M. Alain Bally informe que Mme Anne RoCHAT va prendre le procès-verbal de cette séance. Puis, Mme Elisabeth Christinat prendra le procès-verbal de la séance du 23 juin 2019. Entre ces deux dates, les secrétaires se coordonneront pour la transmission du secrétariat.

Mme Elisabeth Christinat et M. Nicolas Verdon, huissier, seront assermentés lors de la prochaine séance.

5. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2018 (sans les comptes).

M. Blaise Clerc donne des nouvelles de MM. François Haenni et Albert Gavillet.

M. François Haenni a subi une intervention chirurgicale cardiaque mercredi dernier. Il est en cours de convalescence et reprendra ses fonctions au sein de la Municipalité dès la semaine prochaine.

M. Albert Gavillet a subi une intervention cardiaque vendredi 12 avril 2019 en urgence à l'Hôpital de l'Isle à Berne. L'opération s'est bien passée. M. Gavillet est dans un état stable, mais insatisfaisant. Il est aux soins intensifs depuis deux semaines et demie. Les nouvelles quant à une amélioration de son état de santé, ne sont pas réjouissantes. Il s'agit principalement d'une grosse fatigue et de difficultés à supporter la médication prescrite. M. Gavillet est en arrêt de travail pour 3 mois, arrêt qui sera à réévaluer selon son état de santé.

La Municipalité souhaite un prompt rétablissement à MM. François Haenni et Albert Gavillet.

Actuellement, la Municipalité met en place un système de suppléances pour les affaires courantes de M. Albert Gavillet, qui englobent ses mandats pour différents projets, groupes et commissions pour lesquels il siège.

Quant au rapport de gestion de l'année 2018, la Municipalité n'a pas d'autre information à donner.

M. Alain Bally donne la parole au rapporteur de la commission de gestion, M. Philippe Loup qui donne lecture de la conclusion de son rapport. La commission de gestion est composée de Mme Geneviève Bardet Leresche, MM. Julien Bessard, Claude Besson, Alexandre Bardet, Christian Genilloud, René Fluri et Philippe Loup.

En conclusion :

Un grand merci pour le rapport détaillé de ce qui va bien. La Commission de gestion aurait aimé un rapport qui parle également des quelques points qui doivent être améliorés.

Discussion :

M. Alain Bally propose de poser des questions chapitre par chapitre, étant entendu que si des questions devaient être posées après cette mise en revue, il serait toujours possible de les poser plus tard.

Dicastère de M. Blaise Clerc : Administration générale et ressources humaines. Développement territorial, police des constructions. Transport.

Questions :

Mme Nicole Arzrouni ne comprend pas l'organigramme communal. Par exemple, les ports se trouvent sous la voirie et sous l'administration. Mme Arzrouni souhaite connaître la façon dont cet organigramme a été établi.

M. Blaise Clerc répond qu'il est compliqué d'établir un organigramme, mais que celui présenté est appliqué par d'autres communes. La Municipalité s'occupe d'affaires stratégiques et l'administration d'opérationnel. Toutefois, quelques municipaux font également de l'opérationnel. Il existe 3 organigrammes sur lesquels il est possible de voir les missions de chacun, y compris des employés. M. Clerc a concaténé ces 3 organigrammes pour arriver à celui présenté aux conseillers. Effectivement, les ports se trouvent sous l'administration, car c'est elle qui établit les factures. Mais les ports se trouvent également sous la voirie, car M. Pascal Girard, garde-port, se trouve sous ce dicastère.

M. Antoine Savary relève que la commune aurait perdu 4 employées à l'administration sur 7, ce qui représente 60 % de l'effectif, ce qui n'est pas rien en une année. Cela représente la perte d'un savoir-faire, des ressources, mais également de la mémoire. M. Savary aimerait entendre la Municipalité à ce sujet. D'autre part, M. Savary souhaite connaître l'avis de la Municipalité au sujet de la recommandation de la Commission de gestion, à savoir que le dicastère des RH soit attribué à un municipal ayant une bonne expérience dans la gestion du personnel, afin de permettre au syndic de prendre son rôle de médiateur.

M. Blaise Clerc, pour répondre à la deuxième question, explique que la Municipalité n'a pas encore parlé de cette recommandation. M. Clerc pourrait apporter une réponse, mais souhaite en parler au préalable avec la Municipalité. Etant sur le territoire communal 45 % du temps, M. Clerc pense être le plus à même à avoir le contact avec l'administration, alors qu'un municipal n'est présent que 10 à 15 %. M. Clerc voit 3, voire 4 fois, tous les employés communaux, hormis ceux de la voirie, car ils sont en déplacement.

Pour répondre à la première question, il n'y a pas eu 4 départs, mais 3. La 3^{ème} personne a donné son congé, mais ne part que dans quelques jours. Cela sera donc rapporté dans le rapport de gestion 2019. Deux personnes sont parties de leur plein et une personne a été licenciée. Sur les personnes qui sont parties de leur plein gré, la Municipalité ne peut pas faire autre chose que d'en prendre note. Quant à celle qui a été licenciée, elle l'a été pour faute grave. M. Clerc ne donnera pas plus d'explication, car cela relève du domaine du privé et que, en tant qu'employeur, il n'a pas à exposer la problématique qui a conduit à ce licenciement.

M. Nicolas Vincent demande pourquoi les deux personnes ont quitté l'administration. En général, quand les collaborateurs se sentent bien, ils ne cherchent pas du travail ailleurs.

M. Blaise Clerc répète qu'il s'agit du domaine privé et qu'il n'a pas à donner de réponse. Afin d'étoffer sans entrer dans les détails, M. Clerc explique que certaines ont trouvé mieux ailleurs, d'autres ont demandé à partir parce qu'elles ne se sentaient pas à leur aise dans l'administration actuelle suite aux répercussions liées au premier licenciement. M. Clerc s'est expliqué avec la Commission de gestion et estime que celle-ci aurait pu apporter un peu plus d'éléments au Conseil communal. De plus, M. Clerc rappelle que la Municipalité est l'employeur et qu'il existe le secret des données.

M. Antoine Savary demande des détails sur le projet de centre médical à Salavaux.

M. Blaise Clerc répond que des informations seront données sous le point « Communications municipales ».

Dicastère de Mme Mireille Schaer : Tourisme, affaires culturelles et sociétés locales.

Pas de question.

Dicastère de M. Blaise Gaillet : Service des eaux, épuration et routes.

Pas de question.

Dicastère de M. Michel Verdon : Affaires sociales, déchetteries et ordures ménagères.

Mme Nicole Arzrouni pose une question concernant l'étude qui a été faite concernant la gestion des déchets et qui conclut que de trop nombreux déchets supposés être des ordures ménagères sont déposés dans les encombrants (page 13 du rapport de gestion).

M. Michel Verdon donnera quelques informations à ce sujet dans le point « Communications municipales ».

Dicastère de M. Michel Jaunin : Police, ports et plages, PCi, défense incendie, informatique.

M. Antoine Savary demande des précisions sur le projet du port.

M. Michel Jaunin donnera quelques informations à ce sujet dans le point « Communications municipales ».

Dicastère de M. François Haenni : Finances et instruction publique.

M. Nicolas Vincent a des remarques concernant le questionnaire de satisfaction envoyé par l'ASIA au sujet des repas à l'école et au transport scolaire qu'il n'est pas arrivé à remplir. En interrogeant son entourage, il s'est rendu compte ne pas être le seul dans cette situation. Il avait été fait des propositions de question et celles-ci n'apparaissent pas dans le questionnaire. M. Vincent déplore cette situation par rapport à la population touchée par cette problématique.

M. Alain Bally est porte-parole de la pétition qui a amené à l'élaboration de ce questionnaire. Lui-même a eu de la peine à le remplir et beaucoup de recommandations n'ont pas été suivies. M. Bally souhaite que ces problèmes soient transmis à M. François Haenni, ainsi qu'aux membres de la commission de l'ASIA. M. Bally se demande si les représentants de l'ASIA ont eu l'occasion de tester ce questionnaire avant qu'il soit publié pour les parents d'élèves.

Mme Céline Duran informe que les représentants n'ont pas du tout été consultés sur ce sujet. Mme Duran a rempli le questionnaire deux fois. La première fois, la mise en page n'était pas optimale. Le deuxième essai fait la veille au soir, la mise en page était meilleure, mais l'ordre des questions était toujours en désaccord avec la version papier. Le questionnaire est donc encore compliqué, mais amélioré.

M. Alain Bally souligne que les personnes concernées ne sont pas présentes pour parler de ce questionnaire de l'ASIA, mais demande à la Municipalité d'en référer à M. François Haenni afin qu'il fasse une communication municipale à ce sujet lors du prochain conseil.

M. Julien Bessard demande à qui ce questionnaire a été envoyé.

M. Alain Bally répond qu'il a été envoyé aux parents des 7^{ème} à 11^{ème} Harmos.

Dicastère de M. Albert Gavillet : Bâtiments, forêts, paroisses et cimetières.

M. Nicolas Vincent relate que, suite à un décès à Vallamand, on s'est aperçu que les enterrements ne pouvaient plus se faire le samedi. M. Vincent demande s'il y a maintenant des heures pour mourir ou s'il s'agit d'une nouveauté.

M. Blaise Clerc répond qu'il prend note de cette information et va se renseigner. Il apportera une réponse au prochain conseil.

M. Olivier Bôle rapporte que plusieurs personnes se sont plaintes de la température glaciale dans l'église de Vallamand.

La Municipalité prend note également.

Office du tourisme :

M. Christophe Tombez demande si un projet de concept sera mis en place pour le site de la plage à Salavaux. Il y a quelques années, le Conseil avait demandé la mise en place d'un concept avec des toilettes, douches et un lieu de vente de boissons et restauration rapide. M. Tombez a constaté qu'une cabane a été installée et qu'un étudiant vend des glaces de temps en temps.

Mme Mireille Schaer explique que le canton a délivré une autorisation d'installer ce chalet l'été 2018. L'autorisation d'exploiter est valable du 15 avril au 16 septembre et il est possible d'acheter des boissons et des glaces, mais pas de nourriture. La Commune n'a pas non plus de droit de déposer de chaises. Heureusement, les employés de la voirie ont fabriqué une belle table en bois.

Mme Mireille Schaer explique que la Municipalité est en réflexion de toute cette zone, y compris avec le camping TCS qui a présenté un concept de rénovation. L'objectif serait d'améliorer les toilettes sur la zone plage. Quant aux étudiants vendant des glaces, Mme Schaer informe que l'été passé, 4 étudiants se sont relayés pour que la cabane à glaces soit ouverte tous les jours pendant l'été et que cela sera fait aussi longtemps que le canton l'autorisera. Par contre, le canton refuse que de la nourriture soit vendue, car il part du principe qu'il y a suffisamment de restaurants aux alentours.

M. Alain Bally demande s'il reste des questions concernant le rapport de gestion 2018.

M. Christophe Tombez souhaite faire une remarque d'ordre général : il a été surpris de la capacité de résumer de certains municipaux et demande que l'année prochaine les municipaux aillent plus loin dans les précisions.

M. Blaise Clerc transmettra cette demande à ses collègues municipaux, lui-même ne se sentant pas concerné ayant fait un rapport de 7 pages.

Comme il n'y a plus de question, M. Alain Bally propose de passer au vote.

Vote :

A main levée, les conseillers acceptent à l'unanimité le rapport de gestion 2018 de la Municipalité.

M. Alain Bally remercie la commission de gestion pour son travail.

6. Demande de crédit de CHF 60'000.00 pour l'achat d'un tracteur pour les travaux de voirie, préavis municipal no 2019/01.

M. Alain Bally explique qu'il s'agit d'un objet compliqué. Chaque commission a beaucoup travaillé en collaboration avec la Municipalité. Un amendement proposé par la Commission technique sera soumis au vote.

M. Blaise Clerc informe qu'il a rencontré la Commission technique avec M. Blaise Gaillet, suppléant de M. Albert Gavillet, pour ce dossier. Suite aux diverses discussions, la Municipalité adhère à l'amendement proposé par la Commission technique.

M. Alain Bally en prend note et demande que chaque commission lise son rapport en entier.

Mme Caroline Bessard donne lecture du rapport de la commission composée de Mme Caroline Bessard, MM. Raphaël Vincent et Pascal Ibanez.

En conclusion, la commission technique propose d'amender le préavis municipal 2019/01 comme suit :

« Accord d'un crédit de CHF 105'000.- pour l'achat d'un tracteur John Deere 5125R pour les travaux de la voirie ».

M. Fabrice Guillod donne lecture du rapport de la commission des finances composée de MM. Yves Amiet, Jacques Loup, Fabrice Guillod et Julien Schwab.

Conclusion :

La Commission des finances :

- donne un avis favorable à l'amendement de la Commission technique, à savoir d'accorder un crédit de CHF 105'000.- pour l'achat d'un tracteur John Deere 5125R.
- elle s'abstient sur le préavis municipal, à savoir d'accorder un crédit de CHF 60'000.- pour l'achat d'un tracteur
- elle propose de financer la variante retenue par le Conseil communal par la trésorerie courante
- elle propose d'amortir cet investissement de manière linéaire sur 10 ans, à partir de 2020.

M. Alain Bally remercie les deux commissions pour leur travail.

Discussion :

M. Raphaël Vincent souhaite apporter quelques compléments au rapport, car il y a eu beaucoup de discussions autour de l'achat de ce tracteur. M. Vincent explique que ce n'est pas la Commission technique qui a décidé du choix de la marque, de la puissance et de la grandeur du tracteur. La Commission technique a pris connaissance des offres transmises par la Municipalité et a demandé un rapport d'utilisation aux employés de la voirie. Ce rapport indiquait que les employés ne souhaitent pas le tracteur VALTRA pour diverses raisons : manque de maniabilité, pas de boîte automatique, pas de joystick hydraulique pour l'épavage. Il faut savoir que les employés font environ 500 heures d'épavage par année. Le rapport mentionnait que le choix des employés se porte sur le tracteur John Deere.

Or, M. Albert Gavillet a fait parvenir un tableau prétendument rempli par les employés de la voirie et qui indique que ceux-ci ont opté pour le tracteur VALTRA. Rendez-vous a été pris par la Commission avec MM. Blaise Gaillet et Blaise Clerc où les deux tableaux divergents leur ont été présentés. MM. Gaillet et Clerc n'étaient pas au courant de ces deux rapports et, après discussion avec la Commission technique, se sont ralliés à l'achat d'un tracteur John Deere.

A noter que l'offre du John Deere n'était pas complète, quelques points manquants, et elle a été réadaptée à la demande de la Municipalité. A aucun moment, la Commission n'a demandé directement une offre au vendeur. La dernière discussion a eu lieu en présence de M. Anthony Martinucci, employé de la voirie, et, après débat d'une demie heure sur les aspects techniques, la décision a été prise rapidement et d'entente avec toutes les parties.

M. Alain Bardet demande de comparer ce qui est comparable. Il a demandé des explications aux autres vendeurs et il en est ressorti qu'ils ont établi leur offre pour un tracteur basique avec des vitesses et 4 vitesses sous charge. Selon lui, les offres demandées n'étaient pas identiques en ce qui concerne la puissance et l'entraînement vario ou non, ce qui amène des différences de prix difficilement comparables. M. Bardet propose que de nouvelles offres soient demandées pour un tracteur équivalent.

M. Raphaël Vincent explique que la Commission a repris les marques de tracteur que M. Albert Gavillet a choisi. Les employés de la voirie ont pu tester les 4 tracteurs et, à la demande de la Commission, ont sélectionné les points positifs et négatifs par tracteur. Au final, c'est le John Deere a été choisi par les employés. Pour rappel, il y a quelques années, un tracteur John Deere avec un système de stabilisation de l'épareuse avait déjà été acheté. Ce système ne peut pas être monté sur une autre marque, mais doit être réadapté pour pouvoir coupler l'épareuse. De plus, il n'y a pas de console prête pour le frontal et cette console coûte CHF 10'000.- supplémentaires en choisissant une autre marque que John Deere.

M. Alain Bally rappelle que le Conseil doit se prononcer sur le montant du crédit, mais ni sur la couleur ou sur la taille des roues du tracteur.

M. Pierre Leuba propose d'acheter la même marque que le premier tracteur en raison des problèmes d'adaptation et de crochet d'attelage. Pour les employés devant changer de véhicule en cours de journée, cela facilite l'emploi et diminue le risque d'accident.

M. Claude Besson appuie la proposition de M. Pierre Leuba pour les raisons évoquées. De plus, les employés ayant choisi le tracteur John Deere, il est important de suivre leur avis afin qu'ils aient du plaisir à travailler avec les outils mis à leur disposition.

M. Alain Bally partage les avis exposés, mais rappelle que la mission du Conseil est de donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour acheter le bon matériel.

M. Christophe Tombez donne le retour de la rencontre de préparation du Conseil avec le groupe. Il ressort des discussions qu'il n'est pas du ressort du Conseil communal de fixer la marque du tracteur. Mais le groupe de travail a constaté que la Commission technique a mentionné une marque dans son amendement. Le groupe de travail a pris contact avec la Commission technique qui a donné des explications complémentaires à ce choix. Le groupe s'est alors rendu compte que la Municipalité soutenait l'amendement avec le montant du crédit demandé et la marque du tracteur.

Mme Isabelle Corpataux demande quelle est l'urgence de cet achat et s'il peut être repoussé.

M. Blaise Gaillet explique que le tracteur à remplacer n'est pas adapté aux travaux multitâches de la voirie et qu'il est très souvent en panne, ce qui engendre des frais supplémentaires.

M. Pierre Leuba rappelle qu'il faut compter entre 4 et 6 mois de délai de livraison après commande du tracteur.

M. Blaise Clerc remercie M. Raphaël Vincent pour son cours sur les tracteurs donné le 18 avril 2019 et qui lui a permis ainsi de mettre une corde supplémentaire à son arc. Il explique qu'il y a urgence pour cet achat et que ce tracteur est disponible dans les 5 semaines. M. Blaise Clerc confirme que c'est la Municipalité qui choisit la marque du tracteur et que le Conseil accorde le crédit. Le bon sens veut qu'on utilise une marque qui est déjà utilisée à la voirie, surtout quand les outils complémentaires s'adaptent au premier tracteur. Il remercie la Commission technique d'avoir précisé le type de tracteur, cela évite ainsi de faire une deuxième erreur.

M. Simon Jaunin demande si une reprise pour l'ancien tracteur est prévue et de quelle montant, afin de se faire une idée sur la somme totale d'achat.

M. Blaise Gaillet répond que la reprise est de CHF 30'000.- avec le garage vendant le John Deere.

M. Antoine Savary remarque que le prix du tracteur sans reprise est de CHF 130'000.- et que le seuil pour les marchés de fourniture est de CHF 100'000.-, mais il charge la Municipalité de vérifier ce point et d'y apporter la réponse qui convient.

Mme Claire-Marie Spahr estime que la Municipalité n'a pas joué la carte de la proximité, bien que la Commune ne compte pas de garage de machines agricoles. Mais que des offres auraient pu être demandées dans les garages où des citoyens de Vully-les-Lacs travaillent. Mme Spahr soutient la proposition de reporter cet achat à un autre conseil afin d'approfondir ce dossier

M. Olivier Bôle soutient l'amendement de la Commission pour sa logique au sujet des travaux à faire et d'adaptation des machines. Acheter une autre marque serait du bricolage.

M. René Fluri explique que le Conseil doit décider du budget. La Municipalité, sur recommandation de la Commission, décide de la marque, ainsi que de contrôler si cet achat est soumis au marché public ou non.

M. Raphaël Vincent rappelle que la recommandation de la Commission technique et fondée sur les souhaits des employés de la voirie.

M. Simon Jaunin rejoint l'avis de M. René Fluri, mais estime assez élevé le prix de CHF 130'000.- pour faire de l'épavage. Il rappelle que ce montant se trouvera dans l'actif de la Commune.

Mme Caroline Bessard explique que la Commission a souhaité écouter les vœux des employés de la voirie qui vont travailler avec ce tracteur et que la Municipalité a fait de même.

M. Alain Bally propose de passer au vote qui se fera en deux étapes, d'abord l'amendement, puis, en cas d'acceptation, le préavis amendé.

Vote de l'amendement de la commission technique :

Accord d'un crédit de CHF 105'000.- pour l'achat d'un tracteur John Deere 5125R pour les travaux de voirie

39 oui, 1 abstention, 5 non

L'amendement de la Commission technique est accepté.

M. Alain Bally procède au vote du préavis amendé :

Demande de crédit de CHF 105'000.- pour l'achat d'un tracteur John Deere 5125R pour les travaux de voirie, préavis municipal no 2019/01.

39 oui, 1 abstention, 5 non

A main levée, les conseillers acceptent la demande de crédit de CHF 105'000.- pour l'achat d'un tracteur John Deere 5125R pour les travaux de voirie.

7. Demande de crédit de CHF 63'000.00 pour le remplacement de la benne compacteuse de Villars-le-Grand, préavis municipal no 2019/02.

M. Michel Verdon n'a pas de commentaire supplémentaire.

Mme Claire-Marie Spahr donne lecture de la conclusion du rapport de la commission composée de MM. Jean-Charles Lauper, Steve Loup et Mme Claire-Marie Spahr :

Vu ce qui précède, nous recommandons aux conseillers communaux d'accepter la demande de crédit de CHF 63'000.- pour le remplacement de la benne compacteur de Villars-le-Grand.

M. Jacques Loup donne lecture de la conclusion du rapport de la commission des finances composée de MM. Yves Amiet, Fabrice Guillod, Julien Schwab et Jacques Loup :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :

- de donner mandat à la Municipalité d'effectuer l'achat d'une nouvelle benne compacteuse,
- de lui accorder un crédit de CHF 63'000.- à cet effet,
- de financer ce montant par la trésorerie courante,
- d'amortir cet investissement de manière linéaire sur 10 ans, à partir de 2020.

Discussion :

M. Jean-Michel Loup abonde dans l'achat de cette benne, mais rappelle que, au début de la fusion de Vully-les-Lacs, il existait une benne à Montmagny. Celle-ci est tombée en panne et n'a jamais été remplacée en raison du nombre peu élevé d'habitants dans ce village. Il avait été proposé que les habitants de Montmagny se rende à la benne compacteuse de Villars-le-Grand. M. Loup demande si la Municipalité a étudié la possibilité d'équiper les villages qui n'ont pas de benne.

M. Michel Verdon explique que cette réflexion a été soulevée par les deux commissions. Autrefois, Montmagny avait effectivement une benne, mais, comme elle était située à l'extérieur du village, il fallait y aller en voiture. Actuellement, Montmagny, Bellerive et Cotterd n'ont pas de benne au village. La répartition actuelle est relativement équitable, mais il prend note de la demande d'étudier à nouveau la distribution géographique des bennes compacteuses.

Mme Tatjana Balzani Dirren demande si cette benne est de la même marque que celles déjà achetées et si plusieurs offres ont été demandées.

M. Michel Verdon répond que toutes les bennes sont de la marque Pöttinger, marque dominante sur le marché. Le partenaire actuel est la maison Kolly et le système à carte mis en place fonctionne à satisfaction. Acheter une benne d'une autre marque engendrerait la mise en place d'un deuxième système de carte. Actuellement, toute la population peut mettre ses ordures ménagères dans tous les villages équipés d'une benne. Cette discussion a été ouverte avec la Commission technique et il ressort que la collaboration avec le prestataire actuel est bonne. M. Verdon s'engage à négocier avec le prestataire afin d'obtenir un rabais significatif et pour que le crédit de CHF 63'000.- ne soit pas utilisé en entier.

Vote :

A main levée, les conseillers acceptent la demande de crédit de CHF 63'000.- pour le remplacement de la benne compacteuse de Villars-le-Grand.

8. Demande de crédit de CHF 116'000.00 pour l'installation d'un nouvel éclairage public au chemin des Vignes à Cotterd et au chemin de Bellevaux à Chabrey, préavis municipal no 2019/03

M. Michel Verdon présente les plans de l'éclairage public au beamer.

M. Blaise Gaillet explique que la somme mise au budget pour l'éclairage public est dépassée, d'où la demande de crédit. Même s'ils sont présentés par étape, les travaux seront faits en une fois et les offres actualisées. Il a été décidé d'ajouter des luminaires au chemin des Vignes en raison des écoliers qui empruntent ce chemin pour aller à l'école. A Chabrey, les citoyens ont fait la demande d'ajouter des points lumineux au chemin de Bellevaux.

Mme Sabine Thierrin donne lecture du rapport de la commission composée de MM. Pierre-André Christinat, Christophe Tombez et Sabine Thierrin.

En conclusion, la commission propose, au vu de l'approximation des chiffres présentés, de refuser le préavis tel que présenté et de demander à la Municipalité un nouveau projet.

M. Julien Schwab donne lecture de la conclusion du rapport de la commission des finances composée de MM. Yves Amiet, Jacques Loup, Fabrice Guillod et Julien Schwab.

En conclusion, la Commission des finances propose d'amender le préavis municipal comme suit :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer l'installation d'un nouvel éclairage public à Chabrey et à Cotterd pour les étapes 1 et 2 du préavis municipal ;
- de refuser l'installation d'un éclairage public à Cotterd pour l'étape 3 du préavis municipal,
- d'accorder un crédit de CHF 80'000.- pour ces travaux,
- de financer ce montant par la trésorerie courante,
- d'amortir cet investissement de manière linéaire sur 10 ans, à partir de 2020.

Discussion :

M. Christophe Tombez explique que la Commission technique avait l'impression que la Municipalité demandait un chèque en blanc pour ces travaux et constate que les offres soumises remontaient à 3 ans.

Mme Sabine Thierrin apporte également des précisions par rapport aux chiffres du préavis municipal. Pour l'offre à Chabrey, CHF 3'000.- sont comptés comme pose et creuse pour les points lumineux. Un montant de CHF 8'000.- sur une autre étape n'a pas pu être expliqué. M. Gaillet a mentionné une réserve pour divers et imprévus, alors que celle-ci était mentionnée à la fin de l'offre.

M. Blaise Gaillet explique que, pour le chemin de Bellevaux à Chabrey et pour la dernière partie du chemin des Vignes qui relie le village, une vision locale n'a pas pu être pour les travaux de génie civil. Cette réserve de CHF 8'000.- a été ajoutée, car on ne connaît pas l'état des tubes souterrains, ainsi que celui des bases de socle. M. Gaillet ajoute que, s'il reste un montant disponible après travaux, des points lumineux seront installés au chemin des Marguerites.

M. Philippe Loup demande pour quelle raison ces lampadaires doivent être installés maintenant, alors que le quartier est construit.

M. Blaise Gaillet répond que les citoyens en ont fait la demande. Il rappelle qu'il existe 700 points lumineux sur le territoire de la commune.

M. Philippe Loup explique qu'il y a des zones à construire où des lampadaires sont déjà installés, mais où les constructions ne sont pas autorisées.

M. Pierre-André Christinat explique que la Commission technique aurait souhaité avoir une offre concurrente, autant pour les lampadaires que pour les travaux de génie civil.

M. Florian Failloubaz demande si la Municipalité a prévu un inventaire des besoins futurs et si elle a parcouru l'ensemble du territoire communal afin de relever si une situation similaire nécessitant la pose de candélabres.

M. Blaise Gaillet répond que, dans son ensemble, la Commune est équipée de suffisamment de points lumineux. En réponse à la remarque sur les demandes d'offre, M. Gaillet rappelle que le Groupe E est le fournisseur d'énergie de la commune et le partenaire pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage existant. En ce qui concerne les travaux de génie civil, des offres complémentaires seront demandées.

M. Antoine Savary ne comprend pas pourquoi le Groupe E ne peut pas être mis en concurrence, car d'autres prestataires existent.

M. Blaise Gaillet rappelle que le Groupe E fait l'entretien des luminaires sur le territoire de la commune, par le biais d'un contrat de maintenance et d'entretien. Le Groupe E n'entretiendra pas des luminaires mis en place par un concurrent.

M. Raphaël Vincent estime qu'il existe un système de luminaire qui fonctionne très bien et qu'il serait malvenu d'avoir des prestataires différents pour la fourniture et la pose des lampadaires, mais soutient la proposition de demander deux offres pour le génie civil.

M. Christophe Tombez explique que l'idée de la Commission technique de faire jouer la concurrence pour les lampadaires est d'avoir un point de comparaison sur les prix. La Commission technique chargée de cet objet ne veut plus recevoir de préavis sans contre-offre et estime que le travail municipal n'a pas été fait.

M. Jean-Pierre Annichini explique que le domaine de l'éclairage public est un peu à part. Il doute que la Romande Energie vienne empiéter sur les plates-bandes de Groupe E et vice-versa. Il n'y a aucune chance d'avoir de la concurrence sur le prix.

M. Christophe Tombez comprend cette explication, mais souhaite au moins avoir une lettre qui mentionne que l'entreprise concurrente ne viendra pas faire une offre à Vully-les-Lacs.

M. Blaise Clerc explique à M. Tombez qu'il n'obtiendra jamais un courrier dans ce sens, car c'est illégal et cela s'appelle du monopole.

M. Christophe Tombez répond que dans ce cas, une offre complètement disproportionnée sera établie.

M. Blaise Clerc demande à quoi cela servira.

M. Christophe Tombez répond que cela permettra ainsi à la Commission technique de constater qu'un travail complet aura été fait par la Municipalité.

M. Blaise Clerc explique qu'il n'y a aucune obligation de demander 3 offres comparatives lorsque l'on est dans les marchés de gré à gré. Surtout en cas de prestataire qui est quasiment monopolistique. La seule partie de l'offre qui peut être discutée, c'est la rubrique génie civile qui sera évidemment mise en concurrence, même si le sous-traitant actuel est un sous-traitant reconnu par Groupe E et ce pour toute la Broye.

Mme Sabine Thierrin relève le côté mal ficelé du projet.

Mme Caroline Bessard explique que si on avait demandé une offre à la Romande Energie, celle-ci aurait demandé pourquoi le Groupe E n'est pas l'intervenant.

M. Raphaël Vincent ne comprend pas le débat. Il rappelle qu'il y a une année, le Conseil communal avait reproché aux municipaux de faire trop d'heures et ce soir la Commission technique chargée d'étudier cet objet demande de refaire le travail, sachant pertinemment que l'économie serait minime, si une offre comparative pouvait être faite.

M. Julien Schwab explique que la Commission des finances s'est moins attardée que la Commission technique sur les aspects financiers, ayant confiance en la Municipalité avec le crédit mis à disposition. Par contre, il revient sur le débat des emplacements et au secteur 3 de Cotterd. Depuis l'église de Cotterd jusqu'au bout du chemin des Vignes, il n'y a qu'une maison. Ce chemin traverse une zone viticole. La Commission des finances remet en cause la pose de ce tronçon, bien que la Municipalité propose de mettre des détecteurs. L'amendement de la Commission des finances est d'accepter l'ensemble de ce qui a été présenté, sauf le secteur 3 de Cotterd, ce qui représente une diminution de prix de CHF 37'000.-. La demande de crédit serait alors de CHF 80'000.-, au lieu de CHF 116'000.-.

M. Blaise Gaillet rappelle que cet éclairage est mis en place pour le cheminement des élèves pour aller à l'arrêt de bus et à l'école. Il s'agit de la sécurité des enfants.

M. Fabrice Wuillemin soutient la Commission des finances et fait confiance à la Municipalité. Il estime qu'il n'est pas utile d'aller trop dans les détails et de laisser la Municipalité faire son travail.

M. Pierre-André Christinat explique que la Commission technique s'est aussi posée la question sur le tronçon 3 de Cotterd. En conclusion, ce n'est pas une zone habitée, mais ce chemin est régulièrement emprunté par des voitures et des élèves. Sachant que la Suisse devra opter soit pour l'heure d'été ou l'heure d'hiver permanente, le lever du jour en décembre pourrait se situer à 09h30. Pour des questions de sécurité, il est important que les enfants aient un éclairage à disposition.

Vote :

Le processus de votation est mis en pause en cours d'exécution pour relire le règlement du Conseil communal et préciser la volonté exacte de la Commission technique. Au final, il se trouve que M. Alain Bally avait mal interprété la proposition écrite dans le rapport de cette commission. M. Christophe Tombez, président de la Commission technique, prône le renvoi de cette demande de crédit et pas son refus comme il est écrit dans le rapport.

Dans ce cas, selon l'article 77 du règlement du Conseil communal, la proposition du renvoi a toujours la priorité, ce qui invalide le début du déroulement de la votation de cet objet qui redémarre à zéro avec la question :

Les conseillers qui souhaitent qu'on renvoie le préavis municipal 2019/03 sont priés de lever la main :

24 oui

18 non

3 abstentions.

Décision : ce préavis est renvoyé. Il reviendra à une date ultérieure qui sera fixée par la Municipalité.

9. Communications municipales.

M. Michel Verdon :

Informations concernant le rapport d'analyse de la gestion des déchets de la Commune de Vully-les-Lacs :

Vu la situation multisite des déchetteries communales, une étude a été demandée à l'entreprise E-Co-De, gérée par M. Alexandre Humair, à Estavayer-le-Lac. Une première analyse d'une dizaine de pages est parvenue à la Municipalité, puis un rapport plus détaillé d'une trentaine de pages. Un rapport mentionnant toutes les modifications apportées dans la manière de trier nos déchets et les offres des prestataires parviendra plus tard.

La conclusion de ce rapport indique qu'il est possible de continuer à travailler avec 3 déchetteries : Les Rondettes à Salavaux, Chabrey et Vallamand. Par contre, M. Humair remet en question les deux autres sites : les déchetteries du TCS à Salavaux et de Mur.

Pour rappel, M. Verdon indique les volumes de déchets par déchetterie :

- Les Rondettes : 57 %
- Vallamand : 17 %
- Chabrey : 13 %
- TCS : 10 %
- Mur : moins de 3 %

Le but de cette étude est d'orienter la Municipalité dans les directions à prendre dans la gestion des déchets, mais également pour économiser les frais liés, comme par exemple les coûts de transport. M. Verdon informe que toutes les décisions seront prises par la Municipalité, mais que les Conseillers jouent le rôle de vecteur d'information auprès des citoyens.

Présentation au beamer disponible sur le site internet de la commune.

En résumé, la Municipalité est responsable de la gestion des déchets et, quand cela est possible, l'idée est d'élargir le concept de pollueur-payeur.

M. Humair a travaillé sur le montant de CHF 153'000.- et a exclu la gestion de SAIDEF. Pour rappel, SAIDEF est le centre d'incinération des ordures ménagères situé à Posieux, et dont les prix ne sont pas négociables. C'est une association interrégionale qui fonctionne avec des statuts bien précis. Un prix annuel est payé, puis une ristourne est faite par rapport aux volumes amenés et à la distance parcourue. Une partie des déchets encombrants sont triés, recyclés ou broyés chez notre prestataire Haldimann et sont ensuite brûlés.

Selon M. Humair, sur ce montant de CHF 153'000.-, il serait possible d'économiser 62 %. Pour cela, il faudra travailler sur l'amélioration des filières existantes, la création de nouvelles et peut-être la suppression de quelques offres qui n'ont plus lieu d'être.

Pour notre commune, la moyenne d'ordures ménagères est de 120 kilos par habitant par année, alors que la moyenne vaudoise est presque 20 % supérieure. A l'opposé, notre moyenne d'encombrants est trois fois plus haute que la moyenne cantonale. Il serait tout de même intéressant de comparer avec une commune similaire à la nôtre.

Cette économie est basée sur des arguments économiques et écologiques difficilement démontrables. La seule réserve concerne les déchets verts qui, en volume, sont le numéro un dans notre commune et le numéro deux en coût. Selon le concept pollueur-payeur, il faudra peut-être se poser la question d'exonérer les locataires sans gazon et sans jardin.

Il a été constaté que parfois des sacs d'ordure sont placés dans les encombrants à la déchetterie. Des personnes profitent que l'agent de déchetterie est occupé ailleurs pour placer leurs sacs poubelle dans la benne. Cela représente environ 20 % des encombrants

Il y a beaucoup de bois dans les encombrants et il faudra absolument y remédier.

Il est important de trier le carton et le papier, l'alu, ainsi que le verre.

Concernant les inertes, il est possible d'amener des inertes en faible quantité (assiettes, tasses, etc). Mais, en cas de transformation majeure dans un bâtiment, il faut louer une benne et faire éliminer les déchets engendrés soi-même.

Appareils ménagers : actuellement, l'élimination de ces appareils est payante. Or, il suffirait de former 1 ou 2 agents de déchetterie et d'avoir un endroit pour entreposer les appareils pour que la déchetterie devienne un centre de dépôt officiel. Dès lors, les déchets sont vendus. Sur ce point, moyennant un peu d'organisation et de formation, il y aurait CHF 10'000.- à gagner.

Pour le PET, Haldimann n'est pas un transporteur autorisé, mais il est délégué par une entreprise de Berne. Selon M. Humair, il serait possible de négocier avec cette entreprise pour arriver à toucher de l'argent pour notre PET, au lieu de payer pour l'évacuer.

Déchets spéciaux ménagers (restes de peinture, piles, batteries, etc) : l'entreprise Haldimann est agréée pour évacuer ces déchets. Or, la Commune est membre de la COREB, qui a une commission nommée CODECO pour la gestion des déchets, et est également membre de la CRIDEC (valorisation des déchets spéciaux), à Eclepens. C'est à la CRIDEC que nos déchets devraient aller ce qui engendrerait une économie de CHF 20'000.-.

Pneus : l'élimination des pneus coûte extrêmement cher pour une commune. Les détenteurs de véhicule doivent faire éliminer leurs pneus par leurs garagistes ou les faire évacuer directement par Haldimann.

Les 5 agents de déchetterie vont suivre une formation en mai avec les collaborateurs de la Commune de Valbroye qui effectuent actuellement la même réflexion.

M. Verdon explique qu'il faudra peut-être parfois doubler les effectifs d'agents de déchetterie en cas de forte affluence, par exemple le samedi. Ceci afin d'aider les citoyens à trier correctement.

M. Jean-Charles Lauper demande de ne pas oublier que, durant deux mois en été, la population augmente de 50 %, avec l'arrivée des estivants au camping TCS et dans les chalets. M. Lauper se demande si ces personnes amènent leurs encombrants de leur résidence principale.

M. Michel Verdon explique que la Commission de gestion a relevé que le contrôle d'accès est à améliorer, car il y a peut-être un tourisme des déchets et qu'une réflexion dans ce sens va être faite.

STEP régionale :

Le 12 mars 2019, un comité de pilotage a été constitué et M. Michel Verdon en a pris la présidence. Ce projet intéresse 4 communes vaudoises (Avenches, Cudrefin, Faoug et Vully-les-Lacs) et 5 communes fribourgeoises (Belmont-Broye, Courtepin, Delley-Portalban-Gletterens, Grolley et Saint-Aubin).

Présentation au beamer disponible sur le site internet de la commune.

Cette STEP régionale va regrouper 9 STEP régionalisées dans la Basse-Broye. L'emprise de cette nouvelle STEP sera de 13'000 m². Une des premières décisions à prendre est la localisation du site. Ce projet coûtera entre 60 à 63 millions. L'avantage est qu'il s'agit du troisième projet dans la Basse-Broye.

Le comité de pilotage estime finir l'étude à la fin de l'année prochaine. La STEP pourrait être fonctionnelle en 2027-2028

M. Michel Verdon cherche un ou une secrétaire pour le comité de pilotage pour la correspondance et la prise de procès-verbaux. Cette activité sera rémunérée aux heures de commune. A noter que la secrétaire technique de la commune n'a pas souhaité assumer cette fonction.

M. Michel Jaunin :

Parcours vita à Salavaux :

Les dernières oppositions ont été levées et les travaux vont pouvoir démarrer. Les employés de la voirie ont fait une petite plantation de diverses essences et souhaitent utiliser ce bois pour confectionner le matériel nécessaire au parcours Vita durant l'hiver prochain. Sur le budget de CHF 30'000.-, cela fera une économie conséquente, non encore chiffrée exactement, car il y aura quelques éléments à acheter et les travaux à payer du Service des forêts pour créer le passage dans la forêt.

Renaturation de la Broye :

Suite à la modification de la Broye, la Municipalité a souhaité que cette zone favorise la promenade, le sport et la détente. Le projet de la renaturation de la Broye est quasiment terminé, il faudra encore procéder ces prochaines semaines à la réfection du chemin bétonné à Villars-le-Grand. Les comptes pourront être bouclés avec environ 4,3 millions.

Cette renaturation avait été consentie par la Municipalité par autant qu'un port puisse être créé dans notre région. L'objectif de ce port est d'évacuer les parkings à bateau dans la forêt et les places à bateau dans la Broye et d'encaisser des locations, au lieu des nuisances. Le futur port comptera 300 places à bateau, pour des bateaux de 8 mètres maximum.

Au mois de mai, une première séance de discussion aura lieu avec le canton pour définir l'emplacement du futur port.

Le camping TCS a un contrat jusqu'en 2029. La Municipalité souhaite que le camping soit rénové et un projet a été présenté par le TCS qui se monte à 8 millions. Il s'agira d'implantation de chalets reliés entre eux par des chemins. La Municipalité réfléchit à plusieurs options : reprendre le terrain après la fin du contrat ou participer financièrement en partie au projet. Pour l'instant, cette solution semble la plus attractive, mais la Municipalité informera le Conseil dès qu'une décision aura été prise.

7 à 8 chalets devront disparaître et la solution serait de les placer vers le parking. Celui-ci est actuellement en zone agricole et il n'est pas possible de facturer les places, car ce parking n'est pas officiel. L'idée est de déplacer ces 7 ou 8 chalets, d'avoir un parking pour les remorques à bateau du nouveau port et de pouvoir encaisser la journée de parking.

Bar de la Sorcière : Mme Rosmarie Schaller a un contrat jusqu'en 2025. Le canton encaisse la location du bar et des WC. Une réflexion est aussi à faire sur cet endroit.

M. Blaise Clerc ajoute que l'ensemble de ce projet, qui est particulièrement voué au sport, aux loisirs et au tourisme, a été intégré le matin par lui-même comme élément phare dans le plan directeur régional qui est géré par la COREB, à savoir le projet global de rive de lac intégré sur la rive nord, dont des précisions seront apportées lors des communications sur son dicastère.

M. Antoine Savary remercie pour la présentation des trois projets et relève qu'ils ont été bien étudiés en amont. M. Savary demande s'il est possible de penser à faire un accès le plus direct possible du parking à la plage.

M. Michel Jaunin répond que cette suggestion est déjà en discussion avec le projet du TCS avec, en plus, l'idée d'ouvrir le camping à la population pour créer un chemin plus facile pour traverser le camping même si, selon le canton de Vaud, la loi oblige à ce que les campings soient fermés.

M. Jean-Charles Lauper demande des éclaircissements concernant la zone où la Broye se jette dans le lac de Morat.

M. Michel Jaunin explique qu'un observatoire a été installé. Des panneaux didactiques ont été posés afin d'informer les promeneurs de cette zone dédiée à la nature. Il a aussi été proposé de mettre des panneaux sur le parcours vita afin d'informer les citoyens et les élèves.

M. Jean-Charles Lauper demande s'il sera à nouveau possible de marcher le long du lac depuis l'ancien port de Vallamand jusqu'à Salavaux, car des nouvelles constructions se sont implantées et il faut parfois passer sur du terrain privé.

M. Michel Jaunin répond que, effectivement, il n'est pas possible de suivre tout le bord du lac, mais que des discussions sont en cours pour pouvoir le faire, y compris à vélo.

Mme Sabine Thierrin demande quand le parcours vita sera disponible.

M. Michel Jaunin répond que ce sera pour le printemps prochain.

M. Joël Loup demande des éclaircissements concernant l'intervention de M. Michel Jaunin et le chemin qui doit être refait à Villars-le-Grand.

M. Michel Jaunin rappelle que, lors des travaux de renaturation de la Broye, il avait fallu déplacer des roseaux et des souches et que des plaques de béton du chemin ont été endommagées.

M. Blaise Gaillet :

Plan directeur de distribution d'eau :

Ce plan sera mis à l'enquête en septembre, puis la mise en soumission pourra être effectuée avec construction pour l'année prochaine.

M. Gaillet informe qu'une présentation de l'étude sur la mobilité et la sécurité sur les routes sera faite lors du prochain conseil.

Mme Mireille Schaer :

Dans le cadre de la zone de plage, la Municipalité a souhaité faire un bilan de l'office du tourisme. Une étude a été faite par un bureau externe au tourisme et est en cours d'analyse par la Municipalité.

Mme Schaer informe qu'un groupe de travail a été créé pour commémorer les 100 ans du décès de M. Ernest Failloubaz, pilote. Pour marquer cet événement, une partie officielle aura lieu le 14 mai au pied du monument Failloubaz réalisé par M. Roger Monney. Une exposition aura lieu du 11 au 19 mai au Café du Commerce à Vallamand. Cette information figure dans le tout ménage distribué ces jours.

M. Blaise Clerc :

1^{ère} réunion du comité pilotage pour le plan d'aménagement communal :

Le 23 mars 2019, les trois présidents de groupe ont été reçus par la Municipalité et ont transmis leurs réflexions. Il a été demandé de valoriser et conserver les identités des villages, de densifier les périmètres bâtis, de maintenir les zones à faible densité et les zones à densité mixte.

En matière de mobilité, il est demandé d'améliorer l'offre des transports publics de réguler le trafic de transit, de préserver les parkings pour le transport individuel et d'axer la mobilité sur la mobilité douce.

Au niveau du social, il est demandé de garder une mixité sociale et au niveau de l'aspect environnemental naturel, de conserver les accès publics du bord de lac, des cours d'eau et d'éviter des constructions.

Concernant les zones lacustres et les accès au lac, cet aspect a été intégré dans le plan directeur cantonal. En matière de mobilité, en plus de la mobilité douce autour du lac, la ligne qui relie Saint-Aubin à Salavaux a été introduite comme élément majeur dans le plan directeur régional.

Le 19 juin 2019, les premiers ateliers du comité de pilotage seront lancés sur la base des 4 éléments retenus. Le tourisme sera intégré et quelques éléments au niveau stratégie touristique figureront.

Projet médical à Salavaux :

Deux médecins ont été trouvés et deux autres médecins sont encore à trouver. Ce n'est pas simple avec les médecins qui sont très qualifiés en ce qui concerne la médecine, mais en matière de partenariat et d'entreprenariat, ils ne sont pas tout à fait à la hauteur.

La surface et le lieu sont connus : il s'agit de reprendre le cabinet du Dr Wandeler, avec une extension. Pour la reprise du cabinet du Dr Wandeler, les discussions sont en cours et comme il s'agit d'affaires privées et commerciales, M. Clerc ne peut donner plus de précision. Le planning est toujours d'actualité, à savoir un projet finalisé au premier semestre. Si tout va bien, un projet pourra être présenté aux conseillers en juin.

Transports publics :

L'horaire 2020 va être mis en consultation à partir du 29 mai jusqu'au 16 juin 2019. Il y a deux possibilités d'intervenir sur cet horaire :

- soit le consulter directement sur le site des CFF ou sur le site du canton de Vaud et d'y répondre directement.
- soit de le consulter et de répondre à la commune.

M. Blaise Clerc souhaite que les réponses soient relayées par courriel à la Commune même si elles ont été faites sur le site. Car, étant président de la commission des transports de la COREB, il pourra ainsi appuyer sa commune avec des éléments concrets.

10.Communications du bureau.

M. Alain Bally informe que les votations de février se sont bien passées avec un taux de participation à 34 %. En mars, les élections complémentaires au Conseil d'Etat n'ont attiré que 27 % des citoyens.

Les prochaines votations auront lieu le 19 mai avec deux objets.

M. Alain Bally a été mandaté pour passer un moment à la déchetterie de Vallamand entre Noël et Nouvel An pour servir le vin chaud, afin de suppléer à un municipal qui n'était pas présent.

M. Alain Bally a reçu divers courriers adressés à la municipalité, dont il était en copie.

En ce qui concerne la prochaine législature en 2021, M. Alain Bally a soumis le règlement du Conseil communal à un juriste. Selon celui-ci, notre règlement contient tous les éléments nécessaires pour l'intégration des partis. Il n'y a à priori pas besoin de le reformuler ou le revoir.

Ce même juriste a rappelé que, avant le 30 juin 2020, il fallait décider du nombre de conseillers communaux et du nombre de municipaux, puis transmettre ces informations au canton. Pour le Conseil d'avril 2020, un préavis devra être soumis à ce sujet.

Une séance d'information sera organisée à la salle polyvalente, date encore à définir, concernant l'arrivée des partis dans l'organisation communale. . Un sujet intéresse beaucoup de personnes : comment créer un parti communal avec un nom qui n'est pas défini ? Ce serait un parti qui représente la commune, mais pas une formation nationale. Une personne d'une commune de la Côte serait prête à nous aider et à nous donner des conseils, ayant elle-même créé un parti.

Les personnes qui sont intéressées à participer à cette séance en tant qu'orateur ou organisateur, sont priées de s'adresser au bureau du conseil ou à M. Alain Bally. Ces personnes peuvent être des conseillers ou des citoyens.

Suite à sa démission, M. Alain Bally remercie, au nom du Conseil communal, la secrétaire pour son travail durant toutes ces années et lui offre un bouquet de fleurs.

11.Divers, propositions individuelles.

M. Alain Bally a été contacté vendredi à propos d'un postulat. Ce postulat lui a été transmis aujourd'hui par M. Julien Bessard.

Selon le règlement du conseil, à l'article 30, il est écrit : la proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.

M. Alain Bally demande à M. Julien Bessard s'il pense que ce postulat peut être traité aujourd'hui ou si, vu la longueur de la séance, il décide de lui-même de transférer à la prochaine séance.

M. Julien Bessard propose de lire le postulat et laisse décider les conseillers de l'accepter ou non.

Lecture du postulat par M. Julien Bessard :

« Evaluation de la pertinence et de la faisabilité de louer plutôt que d'acheter des véhicules et autre matériel communal »

Dans deux préavis portés à l'ordre du jour du conseil du 30 avril 2019, la municipalité demande au conseil communal des crédits pour l'achat d'un tracteur et d'une benne compacteuse.

Concernant le tracteur, le préavis mentionne que celui acheté il y a seulement trois ans doit être remplacé car il présente des faiblesses et doit subir des réparations fréquemment.

Quant à la benne, le préavis stipule qu'une seule offre écrite a été demandée à l'entreprise Kolly, celle-ci gérant le parc des bennes actuelles. Le principe de concurrence est bloqué par la problématique de la compatibilité avec les systèmes actuels.

Le groupe de préparation s'interroge sur le bienfondé de l'achat de véhicules et de matériel pour les services communaux. Une solution de location permettrait éventuellement d'éviter des remplacements précoces ou des situations de monopoles. En effet, du matériel en location défectueux serait remplacé rapidement. Et le changement de prestataire à la fin d'un contrat est possible et permet de faire jouer le principe de concurrence.

De plus, au point de vue financier, il serait possible de diminuer le bénéfice communal de manière durable en augmentant de manière linéaire les charges.

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons au conseil communal de Vully-les-Lacs d'adopter le postulat suivant :

Nous invitons la municipalité à :

- évaluer la pertinence et de la faisabilité de louer plutôt que d'acheter des véhicules et autre matériel communal.
- évaluer les incidences sur la gestion des finances communales.

Signé par :

Julien Bessard, Matthieu Tombez, Pierre Leuba, Christophe Tombez et Alexandre Bardet

M. Alain Bally demande si les conseillers souhaitent développer cette proposition pendant cette séance ou lors de la prochaine séance.

M. Jean-Michel Loup propose que les conseillers entrent en matière ce soir.

M. Blaise Clerc explique que ce postulat est quelque chose qui est déjà fait actuellement. Il propose que les signataires se constituent en un groupe de travail et viennent rencontrer la Municipalité afin d'en débattre, mais après les comptes. Un catalogue de tous les véhicules est tenu à jour. L'analyse peut être faite avec ce groupe de travail.

M. Alain Bally propose de passer au vote :

Les conseillers qui sont pour le postulat :

3 non, 4 abstentions, 38 oui.

Ce postulat va donc partir directement à la municipalité.

M. Nicolas Vincent remercie la Municipalité d'avoir remis en location la salle communale de Vallamand qui a été un peu laissée pour compte ces dernières années et il demande de faire une évaluation du matériel, afin de l'équiper correctement.

M. Nicolas Vincent a été interpellé par quelques citoyens par rapport à des constructions qui sont hors zone. La Municipalité n'est pas compétente en construction hors zone, mais M. Vincent invite la Municipalité à trouver une solution avec ces propriétaires.

M. Blaise Clerc a connaissance de deux cas qui ont pris contact avec la Municipalité et celle-ci est en discussion avec le Service du Développement Territorial à ce sujet. Il faut être réaliste, ces constructions étant hors zone, la Municipalité n'a aucun pouvoir, hormis celui de relire les anciens règlements et en demandant de ne pas mettre des bâtons dans les roues à des propriétaires qui réaménagent des bâtiments ayant été autorisés il y a 25-30 ans, voire 35 ans.

M. Nicolas Vincent demande au bureau du conseil que les séances soient plus courtes. Cette demande avait déjà été faite par le passé. Il estime que, un volume d'affaires atteint, il faut scinder le conseil en deux.

M. Alain Bally répond qu'un conseil était prévu en mars, mais, comme les objets municipaux n'étaient pas encore prêts, ils ont dû être ajournés et présentés au conseil d'avril. Etant le 30 avril, il est difficilement possible d'ajouter un conseil avant celui du 25 juin 2019. M. Bally prend note de cette remarque.

M. Alain Bally appuie cette demande, car il remarque que cela fait trois heures et demie que le conseil a commencé.

M. Raphaël Vincent, lors du vote sur les parkings en zone bleue, n'avait pas compris les implications. La Municipalité avait présenté cet objet en indiquant avoir ainsi une base légale pour amender les voitures qui stagnent sur les places de parc. Or, depuis son application, dès qu'un automobiliste qui va boire un verre chez Jacks oublie de mettre son disque, il reçoit une amende.

M. Blaise Gaillet répond qu'il faut maintenant mettre son disque sur les parkings communaux, mais que le parking reste gratuit et que la personne qui met les amendes ne peut pas sélectionner qui elle va amender.

M. Philippe Loup demande si le Conseil doit faire une proposition d'enlever ces zones bleues. Il rappelle que la Commission de gestion a recommandé de ne pas amender dans l'immédiat.

M. Blaise Gaillet explique qu'il y a eu une procédure de mise à l'enquête et qu'il n'est pas possible de revenir en arrière. De plus, avant d'amender, des avertissements ont été mis.

M. Olivier Bôle demande à la Municipalité de transmettre ses félicitations aux employés de la voirie pour la magnifique fontaine faite à Vallamand.

M. Philippe Loup demande quelles actions la Commune envisage au sujet des tiques. Par exemple, en bordure de chemin.

M. Blaise Clerc répond que, pour l'instant, rien n'est prévu. Il y a une campagne de vaccination. Il s'agit d'un problème de santé publique. M. Clerc prend note et va y réfléchir.

M. Alain Bally, pour rejoindre cette intervention, connaît trois personnes atteintes de la maladie de Lyme, dont lui-même. Ces trois personnes ont été sous antibiotiques durant 3 semaines. C'est la première fois qu'il entend qu'autant de personnes sont touchées.

M. Christophe Tombez estime que, pour une commission, le délai de 3 semaines est trop court entre la réception du préavis et le délai de 5 jours avant le conseil pour rendre son rapport. A l'avenir, il propose de refuser un point de l'ordre du jour ou d'ajourner le conseil pour avoir le temps de se préparer.

M. Alain Bally explique que les séances sont préparées un mois avant le conseil avec la Municipalité. Parfois, il faut une semaine supplémentaire pour que le préavis arrive au bureau du conseil. Ils sont envoyés aux commissions le jour-même, parfois le lendemain. M. Alain Bally va se concerter avec M. Blaise Clerc afin d'organiser les séances de préparation six semaines avant la séance du conseil.

M. Blaise Clerc explique que les délais entre les conseils sont très courts. Pour exemple, la Municipalité commence à préparer les préavis pour le conseil du 25 juin, en enlevant les jours fériés, cela diminue encore le délai. Si les conseils sont scindés, des projets vont être repoussés et freinés.

M. Christophe Tombez trouve désagréable de ne pas avoir le temps de se préparer et estime que d'autres communes gèrent mieux l'échéancier.

M. Blaise Clerc répond que les autres communes n'ont pas de conseil communal avec 50 conseillers et ont des séances tous les mois. Les commissions sont automatiques et organisées, souvent à la proportionnelle, avec une structure qui appuie. M. Blaise Clerc propose de mettre ce système en place pour la prochaine législature.

M. Simon Jaunin explique qu'il y a encore des problèmes avec la tour de Villars-le-Grand et en fera part à la Municipalité hors séance.

Mme Christiane Amiet demande de mettre des panneaux « interdiction de fumer pendant les heures de classe » dans tous les complexes scolaires de la commune.

M. Blaise Clerc prend note de cette remarque et fera le nécessaire.

M. Pierre Leuba indique, concernant le syndicat AF de Chabrey, que les échanges de terrain entre les trois privés et la commune sont effectifs. La Commission de classification pourra commencer les travaux prochainement. Pour le prochain conseil, une demande de crédit sera faite. Les coûts seront pour 95 % au Canton de Vaud et à la Confédération. Les 5 % restants seront à la charge de la Commune.

M. Alain Bally remercie les conseillers pour leur patience et lève la séance à 23h05.

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Le Président :

La Secrétaire :

Alain Bally

Anne Rochat